

8 juillet 2014 : reportage à Saint André de Valborgne (où les oligarques locaux refusent d'être filmés) + extrait de notre conférence/débat près d'Avignon avec (la courageuse) Camille Halut :

<http://www.youtube.com/watch?v=IxsPM9ExPTQ>

## **Le gouvernement représentatif, ce n'est PAS la démocratie :**

Jean-Jacques Rousseau, dans « Le contrat social » (1762) :

« LA SOUVERAINETÉ NE PEUT ÊTRE REPRÉSENTÉE, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement.

TOUTE LOI QUE LE PEUPLE EN PERSONNE N'A PAS RATIFIÉE EST NULLE ; CE N'EST POINT UNE LOI.

Le peuple Anglais pense être libre, il se trompe fort ; il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement : sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. »

Si nous voulons à la fois des représentants (ce qui peut se concevoir, évidemment) et rester libres, nous devons absolument surveiller en permanence les représentants de la puissance publique dans l'exercice du pouvoir (et donc, nous devons écrire nous-mêmes la constitution qui règle et garantit cette surveillance car JAMAIS les élus n'écriront eux-mêmes de telles règles, à cause du conflit d'intérêts).

Le blog de « Cause toujours » :



<http://causetoujours.fr/2014/07/14/st-andre-de-valborgne-sous-surveillance/>

**Le site de Camille : Pour une vraie démocratie à Saint-André-de-Valborgne :** <http://democratie-saintandrevalborgne.com/>

[EDIT : Peu de temps après le reportage, une requête a été faite par le Maire au tribunal administratif demandant la démission de Camille Halut pour trouble de l'ordre.]

Il me semble que **nous devrions aider Camille**, dans la mesure de nos moyens, chacun à sa manière.